

# BUDGET PRIMITIF 2019

## Présentation synthétique (article L2313-1 et L5211-36 du CGCT)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le budget de la Communauté de Communes de la Basse Zorn a été voté le 1<sup>er</sup> avril 2019 par le Conseil communautaire. Il est constitué d'un budget Principal et de plusieurs budgets annexes (eau, assainissement, ordures ménagères, lotissements d'habitation et micro zones d'activités)

C'est dans un contexte toujours tendu que la Communauté de Communes doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

<b>Le budget principal</b>
----------------------------

Le budget principal de la Communauté de Communes s'élève à 12 842 173,99€ dont 37% sont affectés à la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) et 63% à l'investissement (vocation à préparer l'avenir)

### La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité

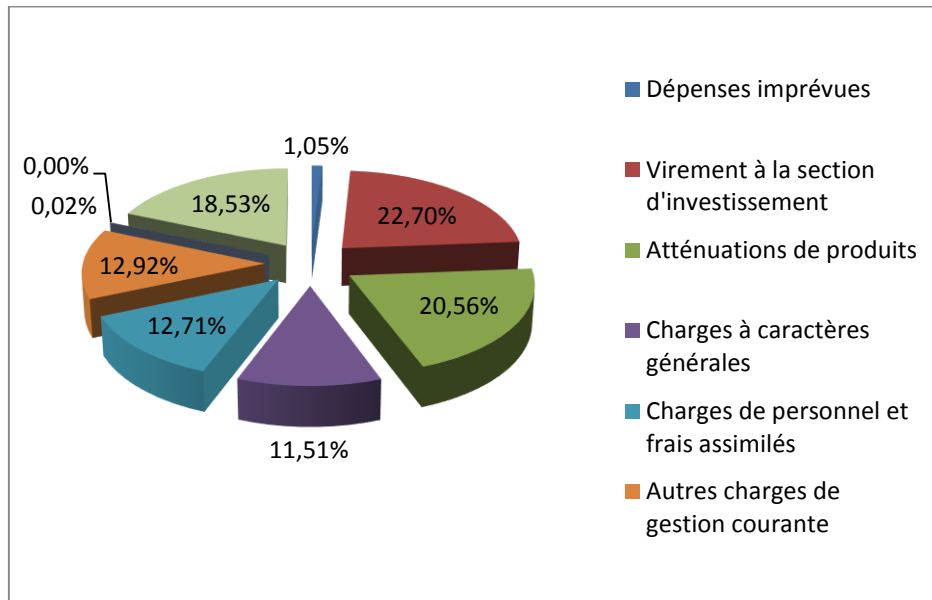
Pour 2019 elle s'établit à :

\* 3 666 409€ pour les dépenses

\* 4 743 384€ pour les recettes

L'écart constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement. Pour 2019, l'autofinancement prévisionnel est de 1 076 975€.

## Répartition des dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 787 531€ et s'établissent comme suit :

**Chapitre 022 « Dépenses imprévues »** pour un montant de 50.000€ qui permet d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section si besoin

**Chapitre 023 « Atténuation de produits »** pour un montant de 975 311€ contre 9969 684€ réalisé en 2018. Ce chapitre regroupe les reversements au titre du FPIC (système de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour les redistribuer à d'autres, moins favorisées), au titre du FNGIR (fonds destiné à compenser les conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle) et au titre de la contribution à l'évacuation des eaux pluviales versée au budget assainissement.

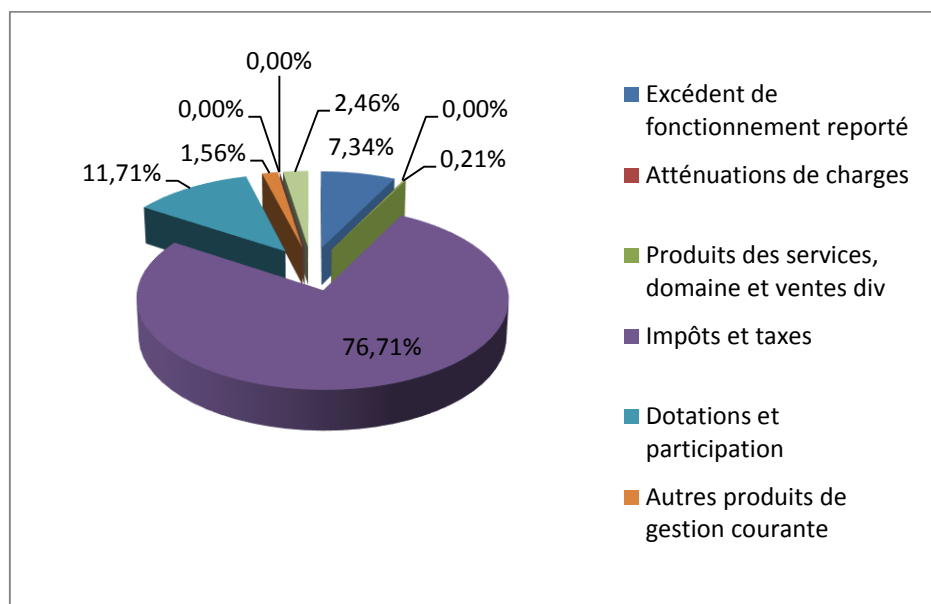
**Chapitre 011 « Charges à caractère général »** pour un montant de 545 780€, contre 574 079€ réalisé en 2018. Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au maintien du service public : frais généraux de la collectivité, travaux d'entretien de voirie et sur bâtiments, réparation de ponts, actions du conseil intercommunal des jeunes, actions pour la promotion de la langue et culture régionale, poursuite de la Ddémarche avec la manifestation du Basse Zorn à l'An Vert notamment ...

**Chapitre 012 « dépenses de personnel »** pour un montant de 603 050€ en hausse (+ 30 000€) par rapport au réalisé de 2018 du fait des missions dédiées à la mutualisation, aux circuits découvertes

**Chapitre 65 « Autres charges courante »** pour un montant de 612 640€, en légère baisse par rapport au réalisé 2018 du fait du regroupement de l'ADEAN et du SCOTAN en PETR

**Chapitre 66 « charges financières »** pour un montant de 750€ qui correspond au remboursement des intérêts de la dette.

### Répartition des recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 278 684€ et sont composées des postes suivants :

**Les ressources fiscales** s'élèvent à 3 040 609€ pour les impôts directs. Ce montant a été évalué à partir des bases notifiées par les services fiscaux pour 2019 et tient compte de la stabilité des taux. A cela s'ajoute 508 255€ de produit CVAE et 90 000€ de recettes sur les paris hippiques

**La Dotation Globale de Fonctionnement et autres dotations** s'établissent à 555 562€. Depuis 2014, La Communauté de Communes à l'instar de toutes les collectivités locales, a été fortement impactée par la baisse des dotations voulue par l'Etat pour contribuer au redressement des finances publiques nationales. Pour 2019, la DGF de la CCBZ est estimée à 420 000€ (pour mémoire elle était de 763 820€ en 2013).

**Les autres produits réels** se répartissent comme suit :

- redevance d'occupation du domaine public pour la Mapad : 57 965,00€
- refacturation frais aux budgets annexes : 16 000€

### La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir, elle est donc liée aux projets de la communauté de communes. Les dépenses réelles d'investissement 2019 s'élèvent à 7 795 563€.

L'investissement 2019 sera essentiellement composé des travaux structurants suivants :

- programme de voirie (dont solde de travaux 2018) : 3 367 486€
- travaux de rénovation énergétique à la Mapad de Hoerdt : 1 084 340€
- réalisation du dernier circuit découverte : 76 000€
- mise en œuvre du Très haut débit : 244 900€
- achat de terrain pour l'optimisation de la requalification du site de l'EPSAN : 1 060 000€

En outre, la Communauté des Communes maintient son programme de soutien aux communes membres par le versement de fonds de concours (300 000€ pour 2019) et au budget annexe eau par le versement d'une subvention d'équipement (900 000€).

Les recettes mobilisées pour financer ces investissements se répartissent en 3 catégories :

- l'autofinancement (excédent de la section de fonctionnement) pour 1 076 975€
- les ressources propres constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 009 494€), du FC TVA (536 837€) et des amortissements (878 878€)
- des subventions attendues dans le cadre de la rénovation énergétique de la Mapad : 866 611€

Un emprunt de 1 738 892€ est à prévoir pour mener à bien tous les projets 2019.

### Les budgets annexes

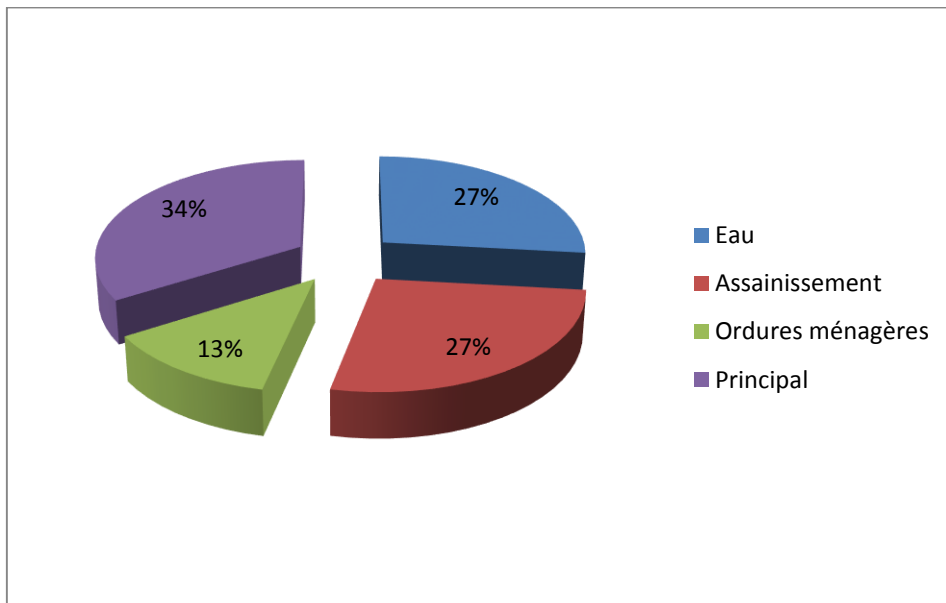
Les principaux budgets annexes de la CCBZ sont l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères.

*Il ne sera pas traité ici des budgets annexes des lotissements et micro-zones d'activités car ceux-ci s'autofinancent par la commercialisation des terrains viabilisés.*

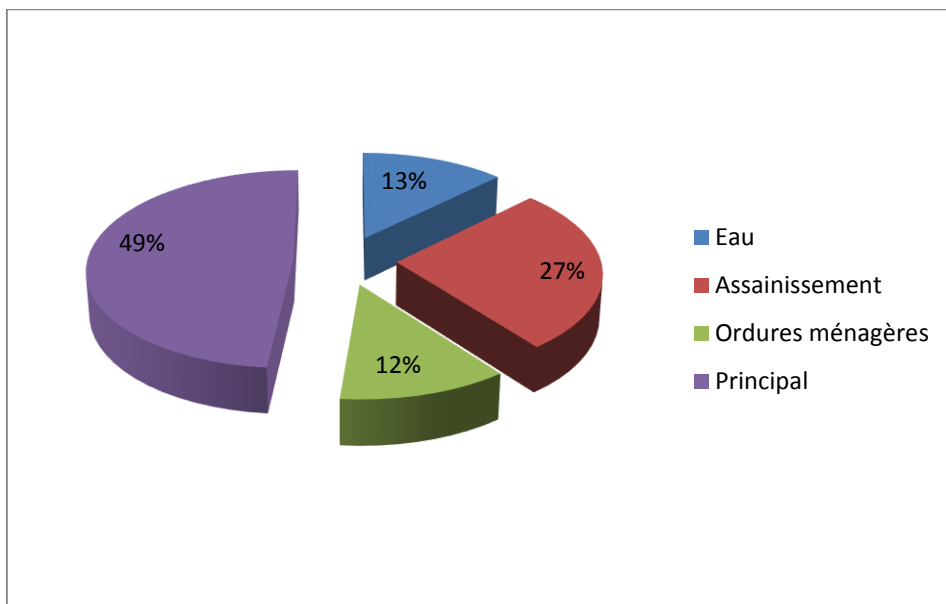
	Fonctionnement	Investissement	Total
Eau	3 733 537,01	2 120 524,59	5 854 061,60
Assainissement	3 723 776,72	4 482 328,22	8 206 104,94
Ordures ménagères	1 771 292,40	1 985 354,41	3 756 646,81

Avec 17 816 813€ les budgets annexes eau, assainissement et ordures ménagères participent à 52% de la masse budgétaire totale.

Fonctionnement :



Investissement :



**Le budget annexe EAU :**

En fonctionnement il s'équilibre 3 733 537€ et devrait dégager un autofinancement de 161 487€. Il comprend essentiellement les frais de gestion et d'entretien du réseau d'eau potable. Ces frais sont couverts par la redevance versée par les usagers du réseau.

La section d'investissement s'établit à 2 120 524€ et comprend principalement :

- le programme pluriannuel de renouvellement des conduites eau à Hoerdt, Weyersheim

- les travaux de sécurisation du réseau d'eau, en partenariat avec l'Eurométropole

Ce programme ambitieux est financé par l'excédent d'investissement 2018 (329 464€) ainsi que la capitalisation des excédents de fonctionnement (156 073€) et par la subvention d'équipement versée par le budget principal (900 000€)

Aucun emprunt n'est à prévoir en 2019.

#### **Le budget annexe ASSAINISSEMENT :**

En fonctionnement il s'équilibre à 3 723 776€ et comprend essentiellement les frais de gestion et d'entretien du réseau des eaux usées, le versement d'indemnité de servitude de passage pour les conduites, la mise en place de mesures obligatoires pour la métrologie des déversoirs d'orage. Ces frais sont couverts par la redevance versée par les usagers du réseau.

La section d'investissement s'établit à 4 482 328€ et comprend principalement :

- les travaux de gainage du réseau à Marienthal, Weitbruch, Weyersheim et Bietlenheim
- le programme pluriannuel de renouvellement des conduites à Hoerdts et Weyersheim pour pallier aux problèmes de débordement du réseau

L'excédent d'investissement de 2018 (1 381 096€), ainsi que la capitalisation des excédents de fonctionnement (1 000 000€) et le virement de la section de fonctionnement (1 313 266€) permettront le financement adéquat des projets.

#### **Le budget annexe ORDURES MENAGERES :**

En fonctionnement il s'équilibre à 1 771 292€ et comprend essentiellement les frais de collecte des ordures ménagères et des recyclables, les frais de gestion des déchetteries, les éliminations de gravats, pneus etc ... et les actions de communication destinées à favoriser le tri. Ces frais sont couverts par la redevance incitative des usagers du service.

L'étude sur l'optimisation des déchetteries a été menée en 2018. Elle a permis au Conseil de Communauté de valider ses attentes quant à l'avenir de son réseau de déchetteries en choisissant la réalisation d'une déchetterie unique à Kurtzenhouse